



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 10 -
SÉANCE N° 519 DU 20 MARS 2023

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DE MADAME CHRISTIANE CORMERAIS SISE AU 51 RUE DU VAL DE MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 19 h 24), Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 19 h 09), Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 13), Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 11), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani (à partir de 18 h 24), Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin, Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 19 h 24), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 19 h 09), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 18 h 24), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était absent ou excusé

Paul Le Gal-Huamé.

Marie-Cécile Clavreul et Sébastien Buron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 MARS 2023

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DE MADAME
CHRISTIANE CORMERAIS SISE 51 RUE DU VAL DE MAYENNE

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-9 à L1311-12, L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment en son article L1111-1,

Considérant que la ville de Laval est copropriétaire de la parcelle CI0369 sise 51 rue du Val de Mayenne,

Que le projet d'aménagement de l'îlot Val de Mayenne nécessite l'acquisition d'une surface de 60 m² de la copropriété de Madame Christiane Cormerais,

Considérant l'importance du projet d'aménagement de l'îlot Val de Mayenne,

Que la ville de Laval a approuvé le projet de requalification de la friche Val de Mayenne par délibération le 6 décembre 2021 et la création d'une autorisation de programme pour la gestion budgétaire pluriannuelle du projet par délibération du 21 février 2022 et la cession de 2 lots au profit de la société Procvivis Ouest, par délibération en date du 27 juin 2022,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'acquisition d'une partie de la copropriété de Madame Christiane Cormerais, d'une surface de 60 m², située 51 rue du Val de Mayenne à Laval, sur la parcelle cadastrée CI369, est approuvée.

Article 2

L'acquisition s'effectuera au prix de quatre-vingt mille euros (80 000 €) net vendeur. L'acte notarié sera reçu par l'étude Duval-Cordé-Briere-Mouchel, notaires associés à Laval.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la ville de Laval.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault